Le porteur du projet

Au regard des nombreuses méconnaissances et/ou insuffisances constatées dans la conduite du projet, notamment en matière :

- d'influence des vents,
- d'incidence sur les activités agricoles, apicoles, arboricoles et/ou maraichères,
- d'incidences sur les accès et le trafic routier,
- d'insuffisance de communication auprès de la population concernée par le projet,

il nous a semblé intéressant afin de mieux appréhender les porteurs du projet et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter la centrale d'enrobage, de nous pencher aussi sur l'aspect juridique de la structure porteuse.

Nous avons conscience que les observations suscitées par cet examen, ne relèvent pas de celles susceptibles d'être retenues par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement), service instructeur du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Néanmoins, nous considérons qu'il convient d'adresser aux porteurs de projet un message les incitant à prendre en compte l'avis des riverains (habitants, professionnels, association).

La **S**ociété par **A**ction **S**implifiée à associé **U**nique (SASU) ENRO P.44 a été constituée le 11 juillet 2018 à l'initiative de la SA PIGEON Entreprise (communément appelé Groupe PIGEON) pour gérer le site de PUCEUL.

PIGEON Entreprise détient 100 % du capital de 5 000 €, montant dérisoire au regard de l'importance de l'investissement, vraisemblablement de plusieurs millions.

Qui est le groupe Pigeon ?

Extrait d'un entretien avec Thibaut PIGEON, Directeur général délégué du Groupe PIGEON, reproduit sur les sites internet de la Communauté de Communes de NOZAY et de la commune de PUCEUL (https://www.cc-nozay.fr/actualites/groupe-pigeon)

> Le groupe Pigeon est un groupe familial indépendant au service de l'aménagement du territoire depuis 1929. Son histoire, ses réalisations et ses investissements sont autant de preuves de son implication dans le développement économique et social de la Région des Pays de la Loire. L'éthique et la position du groupe lui imposent de satisfaire les attentes de ses clients et de la société civile de la façon la plus responsable qui soit. C'est pourquoi son engagement en faveur du développement durable se décline autour de cinq enjeux stratégiques : respect des hommes et des femmes, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, valorisation des déchets, optimisation des liens sociaux et enrichissement des ressources humaines, politique d'excellence en matière de sécurité et de gestion des risques. Pour tous ces enjeux, le groupe multiplie les initiatives locales selon une dynamique de progrès continu.

A l'examen, nous ne retrouvons pas dans la mise en œuvre du dossier de la centrale d'enrobage de PUCEUL toutes les belles valeurs prônées par le Groupe PIGEON : développement durable, respect des hommes et des femmes, préservation de l'environnement, optimisation des liens sociaux et enrichissement des ressources humaines…

Les riverains du site de PUCEUL auraient apprécié que Messieurs Thierry et Thibaud PIGEON, respectivement Président et Directeur Général, les représentants du Groupe PIGEON, ne se contentent pas seulement de discours, mais mettent en pratique leurs engagements sur le terrain !

Pourtant, ils ont de bonnes idées, les dirigeants de la société !

Nous en voulons pour preuve un extrait des statuts de la société ENRO P.44 :

ARTICLE 16 – COMITE DE PILOTAGE

Au titre des mesures d'ordre interne, un organe collégial consultatif prenant l'appellation de « Comité de pilotage » pourra être mis en place sur proposition du Président de la Société.

1. Composition

Le Comité de pilotage se compose de dix (10) membres, chaque membre fondateur désignant un membre au Comité pour le représenter au moment de la constitution de la Société. En cours de vie sociale, les membres du Comité de pilotage sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions sur décision du Président, qui peut les révoquer à tout moment dans les mêmes conditions.

Ces membres sont nommés eu égard à leurs compétences techniques, et en conséquence, la qualité d'associé n'est pas requise pour être membre du Comité de pilotage.

Les membres du Comité de pilotage peuvent être des personnes physiques ou morales. Les membres personnes morales sont tenus, lors de leur nomination, de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre en son nom propre.

.../...

3. Missions

Le Comité de pilotage pourra être consulté pour toute question d'ordre technique ou commercial se rapportant à l'objet social.

Le Président peut également confier à un ou plusieurs membres des missions spécifiques.

La Société mettra à disposition des membres du Comité de pilotage tous les moyens et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Afin de remplir au mieux leurs missions, les membres du Comité peuvent effectuer des recherches ou se déplacer en tous lieux,

Messieurs Thierry et Thibaud PIGEON, vous avez imaginé avec ce Comité de Pilotage, un bel outil pour mettre en pratique les valeurs du Groupe PIGEON.

Nous ne doutons pas que si par hypothèse, votre projet de centrale d'enrobage devait aboutir, ce Comité va être créé sans tarder et nous vous assurons que lorsque vous ne manquerez pas de faire appel aux représentants des riverains du site de PUCEUL, ils répondront à votre sollicitation pour partager avec vous les problématiques posées par l'exploitation du site.

A LA GRIGONNAIS, le 15 juin 2021

Maryvonne et François FAVRY